



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Rapport de jury**

---

**Concours : CAPES interne / CAER**

**Section : Histoire Géographie**

**Session 2016**

Rapport de jury présenté par :  
Laurent CARROUE,  
Président du jury

## Introduction

Pour cette session 2016, les recrutements restent importants ce qui est d'ores et déjà, un message d'encouragement pour les candidats potentiels. Le nombre de postes au CAPES interne, à savoir 65, fait jeu égal avec celui des sessions 2013 et 2014, en léger retrait par rapport à la session 2015 (72). Celui du CAER est en nette augmentation avec 128 postes offerts au concours contre 104 en 2015. Il atteint ainsi son plus haut niveau depuis plusieurs sessions (103 en 2010, 104 en 2011, 65 en 2012, 100 en 2013, 110 en 2014, 104 en 2015).

S'inscrivant dans la démarche engagée à la session 2015, deux commissions d'oraux délocalisées ont été mises en place sur l'île de la Réunion, à Saint-Denis, d'une part, en Martinique, à Fort-de-France, d'autre part. Là encore, c'est le nombre suffisant d'admissibles qui a permis cette délocalisation. Les membres du jury présents sur ces territoires ont offert de manière incontestable de meilleures conditions de travail à des candidats dégagés de la contrainte d'un long voyage avec décalage horaire.

Comme les années précédentes, la soixantaine de membres du jury a travaillé avec sérieux dans un esprit de convivialité et avec le souci de l'équité de traitement de tous les candidats, aussi bien dans l'évaluation des dossiers de RAEP qu'au moment des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance, comme les années précédentes. Les membres du jury sont animés, comme à chaque fois, par le souci de prendre en compte les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Les profils des candidats sont extrêmement variés. Les examinateurs ont su, à l'oral, tenir compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. L'ambition du jury était d'offrir à tous les candidats la possibilité de faire valoir leurs compétences ; c'est chose faite.

Les épreuves orales ont été organisées du 8 au 10 juin au lycée professionnel André Alier de Fort-de-France et au lycée de Saint-Denis et, du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire. Les conditions de travail y ont été très convenables grâce à l'attention des proviseurs, de leurs adjoints et, à la mobilisation des personnels ATOSS. Comme à chaque fois, les équipes d'appariteurs ont assuré, avec une grande bienveillance, l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales. Ces équipes participent de la réussite du concours. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

### I --Présentation du jury et données statistiques

#### 1 – Le jury

**Le Directoire était composé de :** Laurent Carroué, IGEN, président du jury – Michel Roques, IA-IPR, secrétaire général – Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint, Mathieu Clouet, IA-IPR, Françoise Delaspre, IA-IPR, Laurent Marien, IA-IPR et Philippe Warin, IA-IPR.

#### **Les membres du jury :**

ALBOU Isabelle, ANGLES Anne, BECOGNÉE Vincent, BELLIARD Gil, BEUNARD Dorothee, BINVIGNAT Christine, BOILOT Nathalie, BONNECAZE Marion, BONNOT Romain, BRAGUE Patricia, CARDOT Jean-Marc, COULON Samuel, DAVID Anne, DESABRES Pascal, DOMAIN Magali, DUBREUILH Sylvie, DUCREUX Sébastien, DUFOUR Marie-Bénédicte, DUPRÉ Nathalie, DUVAL Alan, ESCAFFRE Sandrine, ETTWILLER-MANGENEY Marie, EYCHENNE Jean-Marc, FROMENT Eric, GALAN Philippe, GALOPEAU de ALMEIDA Christine, GLEMAREC Catherine, JULLIEN Hélène, JUNG-ARESCALDINO Agnès, LAUNOIS Nicolas, LE DRÉAU Christophe,

LEJEUNE Valérie, LEMOINE Mathieu, LEMONNIER Arnaud, MERLAUD Morgane, MIONE Fabien, PAGE Naïma, PALFRAY Anne-Sophie, PILAT Fabrice, RAVENEL Pascal, RIBON Jean-Baptiste, SOMMIER Cécile, SORIA Laurent, TANGUY Isabelle, TEYCHENNE Véronique, THÉPAUT Pierre, THÉRAUD Jean-Michel, THEUILLON Jérôme, TRIGUEROS Lionnel, VALIÈRE Nathalie, VERGÈS Nathalie, YVES-PILLON Sébastien, ZDOBYCH Eric.

Membre du jury avec voix délibérative, M. CHARIER René-Pierre, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

## 2 - Données Statistiques

### Les écrits

		Dossiers corrigés	Moyenne	Total dossiers	Moyenne totale	Admissibilité
CAPES	Histoire	317	8,93	642	9,08	12
	Géographie	325	9,24			
CAER	Histoire	271	11,73	507	9,58	9
	Géographie	236	11,90			
<b>Total</b>		<b>1149</b>	<b>10,45</b>	<b>1149</b>	<b>9,33</b>	
CAPES		CAER		TOTAL		
Admissibles	158	287		445		
Hommes	345	106		451		
Femmes	363	181		544		

### L'admissibilité

#### Origines géographiques des candidats admissibles

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	7	15	22
Amiens	4	11	15
Besançon	0	3	3
Bordeaux	5	25	30
Caen	1	4	5
Clermont-Ferrand	0	1	1
Corse	2	0	2
Créteil-Paris-Versailles	28	55	83
Dijon	1	6	7
Grenoble	7	14	21
Guadeloupe	6	2	8
Guyane	7	0	7
La Réunion	6	4	10
Lille	5	18	23

Limoges	2	4	6
Lyon	7	17	24
Martinique	6	2	8
Mayotte	3	0	3
Montpellier	2	13	15
Nancy-Metz	7	2	9
Nantes	13	17	30
Nice	4	12	16
Nouvelle-Calédonie	2	1	3
Orléans-Tours	0	6	6
Poitiers	5	5	10
Polynésie française	1	5	6
Reims	1	5	6
Rennes	5	19	24
Rouen	4	7	11
Strasbourg	4	6	10
Toulouse	13	9	22

### L'admission

	CAPES	CAER	TOTAL
Présents	150	273	423
Admis	63	128	191
Note d'admission	12,67	11	
Hommes	67	100	167
Femmes	83	173	256

### Moyennes des admis

Concours	Oral	Total (écrit + oral)
CAPES	15,06	14,66
CAER	13,92	13,47

	Histoire	Géographie
<b>CAER</b>		
Présents	127	146
Admis	55	73
Moyenne	13,75	14,05
<b>CAPES</b>		
Présents	81	69
Admis	37	28
Moyenne	15,61	14,65

## Origines géographiques des candidats admis

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	4	7	11
Amiens	0	5	5
Besançon	0	1	1
Bordeaux	2	12	14
Caen	0	1	1
Clermont-Ferrand	0	0	0
Corse	0	0	0
Créteil-Paris-Versailles	10	34	44
Dijon	0	4	4
Grenoble	4	7	11
Guadeloupe	3	1	4
Guyane	6	0	6
La Réunion	0	1	1
Lille	0	5	5
Limoges	1	2	3
Lyon	5	5	10
Martinique	1	1	2
Mayotte	3	0	3
Montpellier	1	1	2
Nancy-Metz	0	0	0
Nantes	8	7	15
Nice	2	8	10
Nouvelle-Calédonie	1	0	1
Orléans-Tours	0	2	2
Poitiers	1	2	3
Polynésie française	0	0	0
Reims	1	3	4
Rennes	4	9	13
Rouen	1	1	2
Strasbourg	3	3	6
Toulouse	4	3	7

### Dossiers corrigés

Dossiers corrigés		
CAPES	Histoire	317
	Géographie	325
CAER	Histoire	271
	Géographie	236
<b>Total</b>		<b>1149</b>

### L'admissibilité

#### Titres des candidats admissibles

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	CAER			CAPES		
				Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
DOCTORAT	25	20	9	79	45	7			
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	27	20	11	48	22	3			
MASTER	321	262	145	490	292	69			
GRADE MASTER	17	9	7	27	15	4			
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	0	0	0	1	0	0			
DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	5	2	1	3	2	0			

DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	4	3	0	6	2	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)	5	4	0	5	1	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	2	1	1	4	1	0
LICENCE	176	123	56	327	184	41
M1 OU EQUIVALENT	119	89	50	163	104	26
INSCR. 4EME ANNEE ETUDES POSTSECON	1	1	0	2	1	0
INSCR. 5EME ANNEE ETUDES POSTSECON	1	1	1	2	1	0
ENSEIGNANT TITULAIRE - ANCIEN TITUL.	0	0	0	21	11	2
DIPLOME POSTSECONDAIRE 3 ANS	1	0	0	1	1	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	11	8	4	19	11	3
CONTRACT/ANC.CONTRACT DEF. ENS PRIV	2	1	1	2	1	0
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	2	1	0	15	6	1
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	3	2	1	13	7	0

### L'admissibilité

#### Titres des candidats admissibles

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
	<b>CAER</b>			<b>CAPES</b>		
DOCTORAT	9	8	5	7	7	3
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	10	10	7	3	3	2
MASTER	145	138	63	69	65	31
GRADE MASTER	7	7	4	4	4	1
DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	1	1	0			
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)				1	1	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)				1	1	0
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	1	0	0			
LICENCE	57	54	23	40	39	12
M1 OU EQUIVALENT	50	48	23	26	24	13
INSCR. 5EME ANNEE ETUDES POSTSECON	1	1	1	1	1	0
ENSEIGNANT TITULAIRE - ANCIEN TITUL.				2	2	1
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	4	4	1	3	3	1
CONTRACT/ANC.CONTRACT DEF. ENS PRIV	1	1	0			
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT				1	1	0
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	1	1	1			

## **II - – L'épreuve écrite d'admissibilité**

L'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne / CAER prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier, non anonyme, est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

### **Sujet des dossiers RAEP pour le concours 2017**

Les programmes scolaires sur lesquels s'appuieront les sujets des dossiers RAEP présentés pour le concours 2017 ainsi que les sujets d'oraux sont ceux en cours de validité durant l'année scolaire 2015/2016. Pour autant, le jury tiendra compte de la situation particulière des nouveaux candidats qui n'auront pour seule et unique expérience que l'année scolaire 2016/2017.

#### **1 - Présentation et expression : respect des consignes réglementaires**

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont respectées par le plus grand nombre des candidats. Néanmoins, il semble, pour certains, utile de revenir sur quelques consignes et précautions. Comme aux sessions précédentes, le jury a dû éliminer un nombre encore trop élevé de dossiers qui ne respectaient pas la règle concernant le choix de la discipline de l'écrit : discipline déclarée histoire alors que le dossier contenait une séquence de géographie ou l'inverse. Le jury a dû refuser des dossiers non certifiés par le chef d'établissement, qu'il s'agisse d'une absence totale de certification ou de l'absence du cachet de l'établissement, qui authentifie une signature qui, demeurée seule, est sans valeur. Enfin, ont été écartés comme non conformes les dossiers dont le nombre de pages dépassait celui autorisé. Cette situation est justifiée aussi bien par les règles définies par le BO que par le souci d'un traitement équitable de tous les candidats. Par ailleurs, de rares dossiers sont toujours mal reliés, ce qui peut amener à la perte d'une partie. Du point de vue de la forme, des dossiers rédigés en grands blocs denses ne laissant pas apparaître de structuration sont d'une lecture difficile. La maîtrise de l'outil informatique est requise comme une compétence incontournable. Le respect des règles formelles, y compris celle de l'orthographe, n'est pas anodin pour des professeurs. Les correcteurs notent à cet égard que des progrès restent à faire et que rares sont les dossiers exempts de fautes d'orthographe.

Le jury rappelle que le copier / coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est proscrit. Des éléments issus des sites pédagogiques des académies sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs, et en tout cas familiers de ces sites. Toute copie, au-delà de la citation, présentée comme telle, peut conduire à la mise à l'écart du dossier par l'attribution d'une note très faible, voire à des sanctions administratives et pénales lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a pas été rédigé par lui ou ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée.

Le jury, comme chaque année, se réserve le droit, en cas de plagiat manifeste, de transmettre au Ministère qui décide éventuellement de l'exclusion du concours, après les constatations de rigueur.

#### **2 - Parcours professionnel :**

La première partie de l'épreuve reste mal comprise par beaucoup de candidats qui présentent dans les faits un curriculum vitae. Cette partie invite les candidats à « *décrire les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les*

*différentes étapes de son parcours professionnel* », JORF du 3 mai 2011. Il s'agit donc bien de distinguer des étapes et de préciser en quoi chacune d'entre elles a permis de développer des compétences professionnelles. Il s'agit par conséquent de proscrire le CV comme l'énumération de postes, d'expériences ou encore des compétences attendues d'un enseignant. Le jury attend du candidat qu'il organise son travail à partir de quelques compétences, en s'appuyant sur des expériences vécues. Il s'agit notamment de faire preuve de recul mais aussi d'analyse, en somme d'un regard réflexif sur son parcours pour montrer les compétences d'un enseignant déjà acquises ou dont la maîtrise est engagée. Nous conseillons également aux candidats d'éviter d'écrire son passé sous l'angle de la prédestination : une nouvelle orientation professionnelle est, par exemple, parfaitement légitime pour peu qu'elle soit motivée. Par ailleurs, des parcours très éloignés de l'enseignement et pourtant très riches de compétences (à l'étranger, en entreprise) mériteraient d'être mieux articulés aux compétences attendues d'un enseignant en Histoire-géographie.

Les expériences dans l'enseignement peuvent être contextualisées pour donner au jury la possibilité d'apprécier les efforts faits par le candidat pour acquérir une connaissance suffisante tant du système éducatif que des contenus de programmes disciplinaires. On peut ainsi évoquer les types d'établissements fréquentés, leurs configurations et leurs organisations propres, les types de publics scolaires rencontrés, les modalités de travail en équipes pédagogiques et/ou disciplinaires....Affirmer que l'on a eu, dans ses classes, des élèves à besoins particuliers n'éclaire en rien sur la façon dont on les a intégrés. S'il y a eu des difficultés (gestion de classe par exemple), qu'a-t-on fait pour y remédier ? Le candidat doit mettre en valeur ce qui est transposable de son expérience au collège ou au lycée général et technologique.

Concernant la dimension disciplinaire, qui a été occulté par un certain nombre de candidats, le jury rappelle qu'il s'agit de recruter des professeurs d'histoire et géographie. Il attend que cette partie du RAEP intègre une réflexion sur les objectifs de nos disciplines qui aille au-delà d'affirmations communes : « former des citoyens », « donner une culture générale ou développer l'esprit critique ». Cette réflexion doit concerner autant la géographie que l'histoire. Elle doit s'appuyer, elle aussi, sur l'expérience de la classe et faire le lien avec la formation universitaire qui, si elle n'a pas besoin d'être minutieusement détaillée, ne doit pas être oubliée dans le RAEP.

### **3 - Analyse d'une réalisation pédagogique :**

L'exigence de ces concours internes donne à cette partie du RAEP, consacrée à l'analyse d'une situation concrète, une valeur discriminante.

Le candidat est libre d'exposer une réalisation qui s'est déroulée en une séquence ou en une séance - même si le second cas permet d'entrer plus dans le détail -, mais il doit l'exprimer clairement et en indiquer le contexte au regard de sa programmation et dans la progression des apprentissages. Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (éventuellement le contexte de l'établissement) ?... Une précaution : trop de candidats essaient de mettre en valeur les difficultés de leurs élèves sans montrer comment ils adaptent leur enseignement pour y faire face.

Le jury attend d'abord qu'aient été explicitées les problématiques scientifiques de la question qui sera ensuite transposée didactiquement. Cette partie scientifique ne doit en effet pas être déconnectée de l'expérience analysée. Ce premier temps reste trop souvent négligé, parfois même absent, et conduit le jury à écarter les dossiers jugés trop superficiels en ce domaine. On ne peut enseigner l'histoire ou la géographie sans être au courant des problématiques majeures de ces disciplines. Même les notions, parfois les plus élémentaires, ne sont pas maîtrisées. La



référence aux programmes ou aux fiches « Ressources pour faire la classe » publiées sur Eduscol ne suffit pas. Prendre pour principale base les manuels des élèves du niveau concerné n'est pas acceptable.

Sans exiger une approche érudite, le jury attend que les connaissances des candidats soient suffisamment solides et actualisées. Des lectures s'imposent pendant la préparation pour rafraîchir ses connaissances ou les compléter. Des publications faciles d'accès comme la *Documentation photographique* ou des sites comme *Géoconfluences* (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>) ou le Portail national histoire et géographie (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>) peuvent constituer de premières aides précieuses. Dans le même temps, il ne s'agit pas d'élaborer une compilation d'articles de synthèse, piochés ici et là. Le jury invite les candidats à se contenter de quelques références réellement lues et utilisées de manière pertinentes. Il faut veiller à l'évidence à garder contact avec les grands renouvellements de la recherche pour éviter des sources bibliographiques souvent non actualisées. Le candidat aura intérêt à se prémunir de trop « d'emprunts », avec des sources souvent absentes. Ce travail doit être personnel et conduire à formuler une problématique scientifique préalable à la problématique destinée aux élèves. On ne doit pas ici se limiter à une simple bibliographie et sitographie. Cette partie doit se traduire par une transposition didactique.

La dimension didactique reste introduite assez souvent de façon maladroite : énumération des compétences du socle ou des capacités proposées avec les programmes au fil de la présentation elle-même ou parfois même par recopiage partiel des items du LPC. L'enjeu est avant tout l'articulation entre le volet scientifique et le volet pédagogique. L'étude de cas en géographie ou le sujet d'étude en histoire reste souvent mal appréhendée. La place et le statut des documents dans la séance demeurent souvent flous ou ne font pas fait l'objet d'une vraie réflexion. Mais le défaut majeur dans l'enseignement de l'histoire comme de la géographie, parfois réduit à l'acquisition de définitions, est que le factuel l'emporte souvent sur le sens. La problématisation est l'étape cruciale pour donner du sens à son enseignement. Elle implique une bonne maîtrise des programmes et de leurs objectifs d'apprentissage. Les meilleurs dossiers sont ceux qui montrent comment passer d'une problématique scientifique argumentée à une problématique « élève » mise en oeuvre par des activités adaptées. On attend alors du candidat qu'il explicite ses choix.

La mise en oeuvre pédagogique fait l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs qui sélectionnent les propositions de qualité. Rappelons qu'il s'agit d'un concours et, par conséquent, de ne retenir que les meilleures propositions. Le jury est très sensible à une mise en activité réelle des élèves, à la place qui leur est consacrée dans la leçon. Trop souvent, le professeur est l'unique acteur de la séance, de la leçon, laissant, au mieux, les élèves dans la situation d'auditeurs. Est-il utile de préciser que le cours dialogué, entrecoupé de temps de « mise en activité des élèves » et qui reste le modèle dominant, a du mal à convaincre les membres du jury ? Dans beaucoup de dossiers, il est difficile de savoir ce que font précisément les élèves.

Le jury attend des dossiers où l'on voit les élèves agir et interagir entre eux et avec l'enseignant. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Comment concrètement s'est déroulée cette heure ou cette séquence ? Quels objectifs ont été posés avec la classe ? Comment les élèves construisent-ils leurs savoirs ? Comment s'élaborent les traces écrites ? Quelle attention à ceux qui sont en difficulté et quel étayage leur apporter ? Telles sont, parmi d'autres, les questions auxquelles répond un bon dossier. Le jury sera toujours sensible aux pratiques originales ou innovantes à condition qu'elles soient conduites avec rigueur. Proposer, par exemple, une

expérience de tâche complexe ne peut se faire que si l'on sait de quoi il s'agit et comment cela se conduit.

Là encore, le candidat doit s'interroger sur les limites de l'approche pédagogique proposée. La variété des situations d'apprentissage se réduit à une liste : réponse à des questions, lecture de texte, visionnage d'un extrait de film. En amont, le choix des documents est essentiel et gagnerait à être explicité et justifié. Les TICE sont souvent évoquées comme un exercice imposé sans que soit clairement montrée quelle plus value elles apportent dans ce cas précis. La caractéristique de la majorité des dossiers que le jury n'a pas retenus est en effet l'aspect strictement descriptif. Ils donnent pourtant le sentiment que le candidat a cru bien faire en listant les notions, les compétences, les documents rappelant, pas à pas, ce que faisait ou disait le professeur. Certaines réalisations pédagogiques sont irréalistes et surtout artificielles. Le jury, composé de professeurs d'expérience, sait ce qui est faisable en une séance ou une séquence. Ajoutons que le jury est peu sensible au vocabulaire ampoulé, surtout quand il est utilisé pour décrire des réalités pédagogiques très banales. La posture réflexive doit être au rendez-vous. Trop peu de candidats s'interrogent sur ceux que les élèves ont réellement appris au terme de la leçon.

Notons aussi que les candidats ayant manifestement lu les rapports de jury, donnent parfois le sentiment de chercher à éviter des écueils plutôt qu'à oser de vraies propositions de mise en oeuvre sortant un peu du lot. Nous le rappelons : il s'agit d'un concours, le candidat doit donner au jury l'envie de l'entendre à l'oral.

Ces conseils sont valables pour tous les candidats. Le jury attire l'attention des candidats professeurs des écoles sur le fait que le travail qu'ils présentent doit clairement s'inscrire dans les disciplines histoire ou géographie, à l'exclusion de toute autre (enseignement d'enseignement moral et civique par exemple). Il est souhaitable qu'ils explicitent ce qui, dans leur proposition, serait transposable dans le second degré.

#### **4 — Annexes**

Les annexes ont pour but d'éclairer le jury sur la façon dont s'est construite et déroulée la séance ou la séquence pédagogique. Les documents choisis n'ont pas besoin d'être nombreux. Ils doivent être pertinents et être articulés au dossier. Dans les cas contraires, ces annexes peuvent finir par desservir le candidat.

Les copies d'élèves corrigées apportent peu de choses, d'autant qu'elles sont souvent choisies pour montrer les travaux d'un bon élève, d'un élève moyen et d'un dernier en difficulté. Elles sont très pertinentes quand le candidat prend le temps de les analyser, au regard de ce qui a été fait en classe par les élèves et de ce que le professeur veut véritablement évaluer.

Des documents sur lesquels on a travaillé, avec leurs consignes ou leur questionnement, des réalisations d'élèves faites en autonomie, seuls ou en groupes, sont plus significatifs. Des documents qui indiquent que l'on s'est soucié d'une vraie progression des apprentissages et d'une construction réfléchie de compétences sont valorisés par le jury. De manière générale, la réflexion attendue sur l'évaluation ne doit pas se limiter à la prise en compte de l'évaluation finale et des notes des élèves mais plutôt une réflexion sur le dispositif pédagogique. Beaucoup de candidats confondent évaluation des élèves et évaluation du dispositif.

Une inflation de documents est plus préjudiciable que profitable au candidat. Les annexes ne doivent pas servir à tenter de contourner la limitation du nombre de pages du dossier en y exprimant ce qui n'a pu être écrit. Dans le cas où cela est manifeste, les membres du jury ne peuvent que pénaliser le candidat.

## **En conclusion :**

Dans un concours exigeant, la rédaction du RAEP doit être rigoureuse pour passer le cap de l'épreuve d'admissibilité. Le candidat doit prendre très au sérieux cette première étape. D'excellents dossiers ont constitué un bonus appréciable au moment de l'admission et ont même sauvé certains candidats qui avaient fait un oral en demi-teinte.

Le jury ne saurait se contenter d'un exposé simplement déclaratif. Il attend des candidats qu'ils aient mené une véritable réflexion sur leur parcours professionnel. Il est particulièrement attentif à la sincérité des réalisations qui lui sont présentées. Les membres du jury ont trop d'expérience pour attendre une séquence ou une séance « parfaite ». Ils valorisent toujours le candidat qui, ayant posé une vraie problématique scientifique, a eu le souci d'associer ses élèves à la construction de leurs savoirs et de leurs compétences, et de porter un regard critique sur ce qui a été fait en classe.

## **III --L'épreuve orale d'admission**

Le lycée professionnel André Alier à Fort-de-France en Martinique et le lycée Julien Rontaunay de Saint-Denis sur l'île de la Réunion ont accueilli du 8 au 10 juin les épreuves orales délocalisées. L'ensemble du jury s'est ensuite retrouvé du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire. Les conditions de travail ont été très convenables grâce à l'attention des proviseurs qui ont accueilli ces épreuves orales d'admission des concours internes du CAPES et du CAER.

### **1 – Une épreuve orale professionnelle**

- **La nature et les modalités de l'épreuve**

Conformément au texte officiel, l'oral d'admission consiste en une seule épreuve durant laquelle le candidat est invité à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury » dont il prend connaissance à l'entrée en préparation (deux heures). Le dossier porte sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée, le niveau d'enseignement (collège ou lycée) est mentionné dans le libellé. Le jury rappelle avec insistance que le candidat compose à l'oral dans la discipline qui n'a pas été choisie pour son dossier de RAEP, mais qu'il n'a pas le choix du cycle, entre collège ou lycée.

Le candidat doit prendre la mesure de la durée de l'épreuve, à savoir une heure maximum. Le jury relève la récurrence d'une gestion hasardeuse du temps. Le candidat réalise un exposé durant 15 minutes maximum, suit un entretien avec le jury pendant 45 minutes maximum. Cette « entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier », il permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. Il est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat », ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline n'ayant pas fait l'objet de l'interrogation principale, à évoquer également l'enseignement moral et civique et, à questionner le candidat sur les différentes missions du professeur, le fonctionnement de l'institution et du système éducatif. L'épreuve orale d'admission est une « épreuve professionnelle » dotée d'un coefficient 2. L'oral doit permettre au candidat de faire valoir ces expériences d'enseignement comme les compétences professionnelles acquises.

- **Le dossier, support de l'épreuve.**

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et une production d'élèves ». Il revêt une forme volontairement standardisée par souci d'équité de traitement entre les candidats. Une première page permet d'indiquer le sujet, le sommaire des documents sélectionnés (extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, textes scientifiques, documents didactiques - deux extraits de manuels -, production liée à la pratique de la classe) et les trois questions auxquelles le candidat doit répondre dans son exposé.

La première question amène le candidat à formuler une problématique et à dégager des objectifs sur le sujet proposé, au regard des éléments du Bulletin Officiel et de l'état des connaissances scientifiques. Au regard de cet attendu, certains candidats sont déjà dans la détresse. Le jury rappelle qu'un concours implique une préparation. C'est l'occasion, par exemple, d'asseoir ou de conforter des connaissances de base, les notions en premier lieu, ou encore de consolider une culture générale, parfois défaillante.

Une deuxième question concerne la confrontation des démarches proposées par les extraits des manuels, à partir des textes réglementaires mais aussi de l'état des connaissances scientifiques, de la problématique et des objectifs du candidat. Le jury ne peut ici se contenter d'une démarche descriptive et de l'éducation des documents disponibles. L'attente est une lecture analytique et critique des documents comme de la démarche, et des choix des auteurs des pages ou des extraits confiés aux candidats.

Une dernière question porte sur la proposition d'un découpage en séances du sujet proposé, sur l'analyse de la production liée à la classe, et sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat. Le jury invite à la vigilance sur cette dernière question : trop souvent l'évaluation est rapidement évacuée voire absente.

- **Les attentes du jury**

Des candidats négligent encore de reprendre ce questionnement. Le respect de ces consignes reste pourtant un premier gage de réussite puisqu'il garantit notamment un équilibre de traitement des champs scientifiques, didactiques et pédagogiques. Les attentes du jury ne souffrent pas d'inflation d'une session à l'autre ; le jury reste réaliste au regard de la nature des épreuves et des candidats admissibles. Le candidat doit pour sa part apporter une réponse à chaque interrogation pour répondre aux attentes du jury.

Le candidat doit ainsi rappeler les enjeux scientifiques et didactiques du sujet proposé, c'est dire qu'une préparation sérieuse du candidat est nécessaire notamment pour mettre à jour ses connaissances. La première question amène le candidat à exprimer les enjeux scientifiques qu'il veut partager, faire comprendre à ses élèves. Cette dimension scientifique est encore absente chez certains candidats. Beaucoup restent incapables d'analyse historiographique permettant d'étayer leur propos. Dans certains cas seulement, cette étape débouche sur une transposition didactique, le candidat peut ici s'appuyer sur les extraits de manuels notamment. Une étude analytique des extraits de manuels est un préalable qui doit s'enrichir d'une confrontation des démarches et des supports proposés. Le jury note cependant que les documents sont rarement exploités avec rigueur, et parfois sont même oubliés par les candidats. Le jury attend que le candidat s'empare davantage des documents fournis. Une analyse plus précise de l'un ou l'autre des documents du dossier peut ainsi venir en appui à la démonstration du candidat. Elle est souvent une aide pour répondre notamment à la troisième et dernière question. Le découpage en séances ne doit pas être sacrifié, ni se limiter d'ailleurs à un simple plan. Dans certains cas, le séquençage ou le découpage en séances prend une forme descriptive où les

objectifs, les choix, les modalités d'apprentissage n'apparaissent hélas pas. L'expérience du candidat doit prendre ici toute la place qui lui revient pour nourrir la réflexion sur ce découpage en séances du sujet proposé, sur l'analyse de la production liée à la classe, comme sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat. Le propos ne doit pas rester général mais s'appuyer sur des faits, des expériences et des situations concrètes de classe. L'élève doit être plus systématiquement au coeur de l'exposé ; la mise en activités des élèves et des situations différentes d'apprentissage sont attendues du candidat. Encore faut-il qu'elle soit réfléchie et justifiée. Le jury a apprécié les candidats qui prenaient le temps de décrire précisément une séance, des temps d'apprentissage, d'en montrer les enjeux et donc les choix réalisés, sans oublier quelques perspectives sur la mise en oeuvre avec les élèves. C'est souvent le moment privilégié pour évoquer la place du numérique dans nos enseignements, d'évoquer la possible différenciation pédagogique ou encore les remédiations. On ne peut faire à ce stade l'économie d'une réflexion sur l'évaluation, ses objectifs et ses modalités, sans, une fois encore, rester sur des propos très généraux.

Le jury est attentif au respect d'un équilibre de temps consacré au traitement de chacune de ces questions qui permet de reprendre les dimensions scientifiques, didactiques et pédagogiques. Les candidats reçus sont ceux qui ont réussi à articuler chacune de ces dimensions, tout en plaçant les apprentissages des élèves au coeur de l'analyse.

#### • **Les dossiers fournis par le jury durant la session 2015**

Comme pour les sessions précédentes, les dossiers proposés aux candidats correspondent à des parties de programmes officiels. Tous les niveaux de classe, de collège comme de lycée, de filières générales comme de filières technologiques, peuvent donner lieu à des dossiers. La connaissance de tous ces programmes est donc indispensable.

Au moment de l'inscription, le candidat fait connaître la discipline choisie pour son dossier de RAEP. Pour l'épreuve orale, il est interrogé sur l'autre discipline à partir d'un dossier concernant le collège ou le lycée.

#### **Exemples de dossiers proposés aux candidats cette année :**

##### Epreuve orale en géographie, niveau collège :

- Enseigner « Gérer les océans et leurs ressources », en classe de Cinquième.
- Enseigner « Habiter la France » en classe de Troisième, dans le cadre du thème 1 : « un territoire sous influence urbaine ».

##### Epreuve orale en géographie, niveau lycée :

- Enseigner « le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale (étude de cas), en classe de Première L/ES et de première S, dans le cadre du thème 3 de ces programmes de géographie ».
- Enseigner « la France en villes » en classe de Première L/ES dans le cadre du thème 2 « Aménager et développer le territoire français »

##### Epreuves orale en histoire, niveau collège :

- Enseigner « la Chine des Han son apogée » en classe de Sixième.
- Enseigner « Alexandre le Grand », en classe de Sixième.

##### Epreuve orale en histoire, niveau lycée :

- Enseigner « l'émigration d'Européens vers d'autres continents au cours du XIXe siècle » en classe de Seconde, dans le cadre de la question « La place des populations de l'Europe dans le peuplement de la Terre ».
- Enseigner « la place des populations européennes dans le peuplement de la Terre, classe de seconde.

- Enseigner « la Chine et le monde depuis 1949 », en Terminale ES et L, dans le cadre du thème 3 d'histoire « Puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours ».

## **2 - La diversité des prestations et les critères d'évaluation**

Le jury rappelle que le concours doit permettre le recrutement de professeurs d'histoire-géographie, les candidats doivent faire la preuve de cette bivalence à l'occasion des épreuves. L'ancrage disciplinaire n'est donc pas un vain mot. Les candidats n'échappent pas à un questionnement dans les deux disciplines, pas davantage mais dans une moindre mesure à un questionnement sur l'enseignement moral et civique et sur le système éducatif.

- **De la résignation à la combattivité : l'éventail des attitudes des candidats.**

La grande majorité des candidats a pris la mesure de ce concours et adopte une attitude attendue pour un concours de la fonction publique. Pourtant, la tenue vestimentaire ou le niveau de langue de certains rappelle que la chose n'est pas acquise. Une tenue conforme à une épreuve de recrutement est un préalable.

Par ailleurs, quelques candidats ont cherché à établir une connivence avec le jury, à l'évidence mal venue. De manière générale, il convient de ne pas se montrer familier et d'adapter son expression orale aux circonstances, une compétence du socle de connaissances et des compétences exigible des élèves en fin de scolarité obligatoire. L'attitude à l'égard du jury ne doit être ni familière ni hautaine. Toute forme d'agressivité à l'égard du jury est aussi, bien entendu, à proscrire. C'est d'autant plus nécessaire que le jury s'efforce de mettre le candidat à l'aise et lui manifeste autant que possible de la bienveillance.

Comme pour les sessions précédentes, certains candidats, motivés et préparés, ont fait preuve de combattivité, voire de pugnacité qui réjouit souvent les membres du jury. S'ils ont reconnu parfois des lacunes, ces candidats cherchaient à répondre aux questions en mobilisant leurs connaissances et leurs expériences. Quelques uns, dont l'expérience professionnelle était limitée, ont fait valoir une excellente préparation à l'oral, notamment par un travail préalable approfondi sur les notions, concepts et questions mis en oeuvre dans les programmes. Ils ont souvent fait le choix de se préparer en assistant à des cours en collège ou en lycée mais aussi en travaillant de façon approfondie leur connaissance des programmes et du système éducatif. Certains candidats font preuve parfois d'une attitude bien différente, manifestant de la résignation et même, paradoxalement, une forme d'indifférence.

Les attentes du jury restent réalistes mais il convient tout de même de montrer une maîtrise des notions de bases de nos disciplines, à commencer par celles qui doivent être maîtrisées par les élèves, et d'une certaine culture générale. A titre d'exemple, l'histoire de la Chine et les régimes politiques en France au XIXe siècle restent largement ignorés de quelques candidats alors qu'il s'agit d'éléments contenus dans les programmes scolaires actuels. Ce triste constat fait en 2015 reste d'actualité pour la session 2016 : les institutions de la France comme de l'Union européenne sont souvent aussi mal connues qu'à la session dernière. Le constat est semblable sur les démarches géographiques, bien mal assimilées. La consultation de manuels universitaires de premier cycle, la lecture des revues comme la *Documentation Photographique* restent incontournables pour une bonne préparation.

La réussite aux concours passe par une maîtrise des notions de base en histoire comme en géographie, de travailler les démarches à engager en histoire et en géographie et de mieux connaître les programmes d'histoire et de géographie.

Une fois encore, on peut le regretter, certains candidats ont manifesté de la résignation et un manque de réactivité qui interpellent le jury sur les compétences, comme sur l'appétence pour

l'enseignement. Les notes portées sur cette épreuve ne peuvent que refléter cette diversité des candidats. Toute l'échelle de notation a été utilisée comme à la session précédente. Dans quelques cas, des écarts importants restent considérables entre le niveau du dossier de RAEP et la qualité de la prestation orale du candidat. De manière générale, les prestations ne peuvent longtemps dissimuler certaines carences ou lacunes, aussi bien scientifiques que didactiques et pédagogiques ou encore l'absence d'une analyse réflexive.

- **Des critères d'évaluation et des niveaux d'exigence partagés**

Trois principes réitérés par le président du jury animent l'ensemble du jury : exigence, équité et bienveillance.

Le jury s'appuie sur des critères précis et communs à l'ensemble des commissions d'oral pour évaluer les candidats. Une mise au point est faite tous les soirs, les présidents des commissions reviennent alors sur les évaluations de la journée, les moyennes sont comparées, les notes extrêmes et toute situation particulière font l'objet d'une discussion et d'une délibération. Le formulaire d'évaluation, utilisé par toutes les commissions, est joint en annexe de ce rapport à l'attention des candidats. Cette fiche reste inchangée depuis la session 2013.

Au risque de se répéter, le jury réaffirme la nécessaire maîtrise des notions de base des deux disciplines, au même titre que les contenus scientifiques. Certains candidats s'évertuent à prononcer un certain nombre de mots-clés (étude de cas, changement d'échelle, sélection de documents, capacités, évaluation formative, suivi des acquis des élèves, démarche inductive, activité en autonomie, construction par les élèves de la trace écrite, schéma, croquis) sans jamais les expliciter, les définir et les illustrer. Le jury attend du candidat qu'il fasse la preuve de la maîtrise des termes employés. La problématisation de l'exposé du candidat doit d'ailleurs s'appuyer sur ces notions pour faire émerger une analyse scientifique préalable de la question. Le candidat dispose, à cet effet, de deux documents à caractère scientifique dans le dossier. Le jury attend en effet une mise au point scientifique, même courte, qui doit déboucher sur l'identification et la présentation des enjeux scientifiques de la question à enseigner. Les documents scientifiques du dossier doivent être, dès ce stade, exploités ou a minima sollicités. Il n'est pas possible de les passer sous silence, d'autant qu'ils sont livrés pour aider les candidats. Le jury attend du candidat une lecture critique et méthodique des extraits de deux manuels. L'objectif est de montrer et d'expliquer les choix des auteurs, de montrer et expliquer leurs démarches, de vérifier la conformité aux programmes de ces propositions, de souligner les points forts et les faiblesses du projet pédagogique proposé. Le jury n'exige pas une comparaison linéaire des documents, reposant notamment sur la nature des documents, mais attend plutôt une réelle comparaison des démarches proposées.

Attente légitime pour ce concours interne, le jury demande au candidat (qui exerce déjà ou a exercé dans des classes) une proposition de découpage de la séquence en séances mais aussi l'explicitation assez fine d'une partie du projet pédagogique, d'une séance par exemple, qui s'appuierait sur l'utilisation d'un des documents au moins fournis dans le dossier. Le candidat doit veiller à ne pas perdre trop de temps à énumérer les séances, il aura tout intérêt à centrer son propos sur le sens et la cohérence du projet proposé. Le jury souhaite inciter les candidats à ne pas se contenter de titres de séances mais de tenter, même succinctement, de proposer un scénario pédagogique en mobilisant un ou deux documents parmi ceux présents dans le dossier fourni aux candidats. Le candidat peut également choisir un document pour montrer ce qu'il est en mesure d'en faire avec les élèves. Il peut également, si cela est pertinent, porter un regard critique sur le dossier, à l'aide de propos mesurés et constructifs.

- **Un invariant : l'absence régulière des élèves dans la présentation du projet.**

Comme l'an dernier, le discours des candidats fait la part belle au professeur tandis que les élèves sont peu présents dans les propositions de séances ou séquences. Au regard des oraux, la pratique du cours dialogué est encore dominante : le professeur reste omniprésent, il est l'acteur principal de la leçon, celui qui fait l'essentiel. Le candidat ne peut faire l'économie des quelques questions suivantes : Qu'est-il demandé aux élèves ? Qu'attend le professeur de ses élèves ? Quelles tâches doivent-ils réaliser ? A partir de quelles consignes, de quels supports, et dans quel cadre ? Les objectifs d'apprentissage (contenus, capacités, méthodes) sont-ils partagés en amont avec les élèves ? S'il s'agit d'un travail en autonomie, est-ce une tâche à réaliser individuellement, en binômes, en groupes ? Dans ces deux dernières situations, l'un des objectifs d'apprentissage est-il un travail coopératif ou collaboratif ? Le numérique peut-il apporter une plus value pour les apprentissages ? ...

Le candidat ne peut, en aucun cas, se contenter d'un cours dialogué. Il est nécessaire qu'il mobilise des situations d'apprentissage variées. Ces moments de travail en autonomie, individuel, en binômes ou encore en groupes ne peuvent pas rester absents d'un projet de leçon quand les programmes disciplinaires officiels préconisent de travailler les compétences. Les capacités mentionnées dans nos programmes de collège et la grille de « capacités et méthodes », livrée en préambule de tous les programmes de lycée, sont là pour en témoigner. Ces moments de travail en autonomie sont des moments privilégiés pour s'assurer que tous exercent des capacités, construisent des compétences et sollicitent leur autonomie intellectuelle. Bien entendu, le candidat ne peut échapper à la notion de progression des apprentissages, d'où l'importance notamment de replacer sa leçon dans un cadre plus vaste, de rappeler les pré-requis ou les acquis de la leçon précédente...

Les évaluations proposées par les candidats restent très classiques, essentiellement sommatives, réalisées en fin de chapitre et construites sur le format des épreuves d'examen, DNB ou Baccalauréat. Elles reflètent un manque de réflexion sur les pratiques d'évaluation et sur leurs finalités. Le jury invite les candidats à bâtir des évaluations plus variées qui prennent en compte les compétences évaluées aux examens plutôt que conçues comme des calques de l'examen lui-même. L'analyse du document lié aux pratiques de classe n'est guère plus satisfaisante, le jury doit souvent se contenter de paraphrase parfois, d'un commentaire rapide et très général souvent, quand ce document n'est pas - tout simplement - oublié ou sacrifié faute de temps.

Pour cette session 2016, l'interrogation sur les enseignements connexes (éducation civique et ECJS mais aussi histoire des arts) reste encore souvent décevante. Ces programmes, comme l'organisation de l'enseignement d'histoire des arts, restent parfois encore méconnus. Les réponses données reposent davantage sur des pratiques observées ou mises en oeuvre dans un établissement, plutôt que sur une connaissance des textes et sur ce que devraient être ces enseignements. Le jury s'étonne, encore cette année, que des candidats ignorent jusqu'à l'existence de la charte de la laïcité, et sont incapables de définir cette notion de laïcité pourtant incontournable du modèle républicain français. A titre d'exemple, un candidat a fourni la définition suivante, à l'évidence quelque peu caricaturale: "c'est l'autonomie de l'Etat par rapport aux religions".

Les descriptions de projets déjà conduits ou le recours à des situations de classes précises sont rares. Les mises en activités sont trop souvent absentes ou à peine évoquées. Certains candidats « lancent un débat » sans que le jury n'en connaisse les objectifs, les finalités, les modalités, les éventuels documents supports livrés aux élèves. Rappelons que les enseignants d'histoire-géographie ont vocation depuis la rentrée 2015 à enseigner l'EMC en collège et qu'ils ne sont pas moins légitimes sur cet enseignement dans les lycées généraux et technologiques.



Le jury note une connaissance du système éducatif moins lacunaire voire mieux assurée. Si certains candidats éprouvent des difficultés à présenter quelques grands traits de la réforme du lycée, d'autres - parfois les mêmes - ont tout autant de mal à présenter l'accompagnement personnalisé ou les enseignements d'exploration. Heureusement, quelques candidats très investis dans leurs missions sont présents dans l'enseignement et l'évaluation de l'histoire des arts, dans l'enseignement moral et civique, dans l'Accompagnement personnalisé ou encore dans les TPE. Ceux-là font preuve d'une très bonne connaissance de notre système éducatif comme des programmes d'enseignement et d'une certaine créativité dans leur mise en œuvre. Quelques candidats restent ignorants du fonctionnement d'un EPLE, des programmes disciplinaires, des contenus de l'éducation civique, d'ECJS ou encore de l'organisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts. Un constat renouvelé : certains continuent – pensent-ils – à faire de l'histoire des arts seuls, quand l'institution préconise un enseignement pluridisciplinaire et, par conséquent, un travail d'équipe, des regards croisés sur des objets d'étude partagés. La méconnaissance des textes réglementaires, du Bulletin officiel, est parfois criante, et des réponses stéréotypées ne peuvent dissimuler cette situation.

Précisons une nouvelle fois que le recrutement est celui de professeurs en collège et en lycée. Le professeur certifié peut enseigner au collège et au lycée, il n'est pas professeur de collège ou de lycée. Aussi ceux qui enseignent en collège sont invités à ne pas négliger ce qui doit se faire en lycée, et réciproquement.

### **3 - Préconisations et conseils aux candidats pour la préparation de l'oral**

Les rapports tendent à se répéter d'une session à l'autre, c'est d'autant plus vrai quand le constat du jury reste proche de celui établi aux deux dernières sessions du concours. Nous invitons les candidats à en prendre la mesure pour infléchir leur préparation aux épreuves.

Une bonne préparation débute par une lecture rigoureuse de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2012, modifiant le premier. Les candidats tireront grand profit à consulter le nouveau référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation qui s'impose désormais (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013).

Le jury renouvelle un certain nombre de conseils manifestement trop peu suivis. Un travail de fond sur les fondamentaux scientifiques didactiques et pédagogiques de nos disciplines est indispensable, notamment sur la maîtrise des notions essentielles. Les candidats incapables de citer des noms de géographes comme d'historiens restent trop nombreux. Certaines réponses ont suscité une vive hilarité lors des commissions d'harmonisation. A titre d'exemples, l'hymne de l'Union européenne est "L'hymne à l'amour" ; un autre candidat a présenté à grands traits " la Guyane belge". Un candidat évoquant la démocratie athénienne a pris de temps d'expliquer " la clef de cidre" [pour clepsydre]. Selon un autre, le collège est financé par le conseil municipal. Enfin, frôlant l'insolence, un candidat à qui était demandé de citer un historien récent a eu la réponse lapidaire suivante : " je préfère les vieux", sans être davantage en mesure de livrer un seul nom.

La fréquentation régulièrement et réelle des revues de vulgarisation est un impératif. Il s'agit aussi de connaître les ressources. Trop de candidats sont capables d'évoquer le site « Géoconfluences » sans pouvoir parler de cette ressource numérique fort riche.

Au-delà d'une mise à jour des connaissances, cette préparation doit être l'occasion d'engager une attitude réflexive sur ses pratiques pédagogiques. Une première étape consiste à s'engager dans la lecture régulière de manuels scolaires sans doute, mais aussi des ressources pédagogiques comme des outils d'aide à la mise en œuvre des programmes. La meilleure manière de poursuivre cette préparation est le quotidien de la classe, encore faut-il s'évertuer à élaborer des outils de pilotage de son enseignement, des fiches de préparations de leçon notamment. Elles doivent expliciter au moins les problématiques choisies, les notions indispensables, les capacités à travailler, et les types d'activités confiées aux élèves, sans oublier un minutage par exemple des différents temps de la séance qui est déterminant pour mieux rythmer la leçon, mobiliser l'attention des élèves et susciter leur curiosité, les mettre au travail, et les amener à s'investir dans les apprentissages déterminés par le professeur. C'est une analyse réflexive sur ses pratiques qu'il est vital d'engager et de pratiquer pour espérer réussir le concours. Il est utile de préciser ici que l'outil numérique comme la question de l'hétérogénéité de classe - et par conséquent la différenciation pédagogique - ou encore la remédiation, restent des champs qu'il convient d'investiguer davantage, des voies qu'il faut emprunter et des opportunités à intégrer dans les travaux présentés, en montrant la plus-value pédagogique. A ce stade, il n'est pas possible de faire l'économie d'une réflexion sur les pratiques d'évaluation, pour mieux intégrer l'évaluation des compétences, développer l'évaluation formative et mettre en œuvre un suivi des acquis des élèves.

Les candidats pourront également tirer profit d'une observation de collègues en classe ou de visite de collègues dans leurs classes. Il s'agit ici de profiter de l'expérience des collègues voire de l'équipe disciplinaire. C'est une initiative formatrice à plus d'un titre. Le jury attend du candidat qu'il soit honnête. L'honnêteté intellectuelle est préférable aux stratégies d'évitement comme au « délayage de réponses alambiquées et hors-sujet ». Le jury pardonnera d'autant plus facilement quelques lacunes aux candidats qui reconnaissent leur ignorance sur telle ou telle notion, plutôt que de chercher à répondre absolument et à « occuper le terrain ».

Le niveau exigé à ce concours est adapté à des personnes qui travaillent à l'année ou exercent des remplacements sur des durées plus ou moins longues, et qui ne peuvent s'investir à temps plein dans la préparation d'un concours. Il n'en reste pas moins un concours exigeant. Si le jury a à cœur d'être bienveillant, il s'efforce également d'être rigoureux dans son travail et son évaluation des candidats.

Le jury espère que les candidats liront avec attention et rigueur ce rapport. Il fait le vœu d'être entendu par les candidats qui disposent ici des conseils essentiels et qui seront en mesure d'éviter bien des écueils, permettant finalement une réussite à ces concours internes. La session 2017 sera l'occasion d'une nouvelle évaluation et d'un nouveau rapport !

**Annexe : formulaire d'évaluation, utilisé par toutes les commissions**

<b>DOCUMENT DE TRAVAIL</b> <b>CAPES Interne et CAER PC</b> <b>HISTOIRE - GEOGRAPHIE</b> <b>Session 2015</b>	Nom patronymique :
	Prénom(s)
	Nom usuel :

**Epreuve orale d'admission**

Date :	Heure de passage
Commission : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	

<b>Dossier :</b> Collège/ Lycée Histoire/Géographie	Classe (niveau) :
	SUJET :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
<b>1/ Corpus documentaire : exploitation et entretien</b>						
<b>A : Compétences disciplinaires</b>						
- Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens						
- Maîtrise des connaissances scientifiques						
- Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline						
<b>B : Compétences didactiques</b>						
-Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique)						
-Pertinence de la problématique et des objectifs						
-Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible						
-Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves						

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
<b>2/ Entretien élargi</b>						
-Bonne culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du corpus documentaire						
-Capacité à actualiser ses connaissances						
-Connaissance du système éducatif						
<b>3/ Qualité de communication</b>						
- Attitude du candidat						
- Qualité de l'expression et clarté du propos						
- Gestion du temps de l'exposé						
- Capacité d'écoute, de dialogue et de réactivité lors de l'entretien						

**Appréciation de la commission :**

Noms des membres de la commission		